 **Motion votée par l’assemblée générale du 22 juillet 2021 à Piriac-sur-mer**

Les adhérents de Dumet Environnement et Patrimoine réunis en Assemblée générale à Piriac le 22 juillet 2021 :

* approuvent les mesures réglementaires de non débarquement sur l’île Dumet durant la période de reproduction des oiseaux. Ces mesures, mises en œuvre par arrêtés du maire de Piriac en 2020 et 2021 à la demande de DEP, ont probablement favorisé la réinstallation en nidification d’espèce comme le Cormoran huppé qui avait disparu de Dumet depuis plus de vingt ans ou encore l’augmentation des effectifs reproducteurs de l’Eider à duvet et de l’Huîtrier pie. Ces nouvelles dispositions ont de toute évidence contribué à la préservation de la biodiversité de l’île dans son ensemble.
* regrettent que cet été 2021 les sentiers de découverte n’aient pas été restaurés par le Conservatoire du Littoral et le gestionnaire principal, à savoir les services du Département qui disposent des moyens techniques appropriés. L’écroulement, pendant le printemps d’une portion ouest du glacis ceinturant le Fort carré sur lequel passait le sentier permettant aux visiteurs d’avoir une vue extérieure complète du fort et participant à un parcours permettant de passer d’une plage à l’autre peut expliquer cette situation. Mais il convient de remédier rapidement à ces désordres qui ont pour conséquences, en l’absence de ce parcours correctement balisé, d’amener les visiteurs à se disperser au préjudice de la flore de l’île et plus généralement de la sauvegarde de cet espace sauvage. L’absence de parcours de découverte remet en cause l’un des acquis des dernières années avec une canalisation des plaisanciers sur un sentier au tracé conçu pour minimiser les nuisances inhérentes au passage d’un public nombreux en été. D’ailleurs, on peut aussi noter que cette situation de désordre rend difficilement applicable l’article 4 de l’arrêté N° 2021-07-337-PM du maire en date du 7 juillet qui précise « toute circulation, y compris piétonne, est interdite en dehors des sentiers balisés … ». Enfin, on constate une diminution de la couverture végétale par les chardons au profit d’un développement d’espèces propres à l’île. Un piétinement de ce début de recolonisation entre Grand Port et Porh Manes serait très dommageable.
* demandent instamment au Conservatoire du Littoral et au Département de recréer rapidement, c'est-à-dire cet automne et au plus tard en début d’année prochaine avant la période de reproduction, un sentier de découverte à disposition des visiteurs soit en restaurant l’ancien sentier, soit de préférence, en créant un nouveau sentier sur la partie nord-est du Fort carré conforme aux préconisations de M.Freytet, paysagiste du Conservatoire du Littoral. Il conviendra aussi d’améliorer le balisage et les conditions d’utilisation du tronçon Porh Manes/entrée du Fort carré et son amorce sur la microfalaise de la plage (marches à construire) en particulier. Il ne serait pas concevable que l’été 2022 voie se rééditer la situation très regrettable que nous connaissons cette année. La restauration de l’ancien sentier ou la création d’un nouveau sentier ne peut attendre l’adoption du futur plan de gestion.

Cette motion sera transmise au Conservatoire du Littoral, au Conseil départemental et à ses services ainsi qu’à la mairie de Piriac et fera l’objet de communications auprès des médias locaux.